

VOYAGEZ AVEC NOUVEL ENVOL...

Séjours adaptés - été 2024



NOUVEL
ENVOL

MER - CAMPAGNE - MONTAGNE - ETRANGER - VILLE

SPORTS LOISIRS &
VACANCES ADAPTES

Vacanciers, vacancières,

Dans un souci de toujours mieux faire, nous avons décidé cette année de réadapter notre brochure et de vous la proposer sous un format plus léger. En effet, l'année 2023 a été marquée par de nombreux changements dans l'équipe de Nouvel Envol et ensemble nous avons décidé de vous proposer une brochure qui sera nous l'espérons toujours plus à la hauteur de vos attentes !

Prenez le temps à la lecture et faites un choix qui vous correspond !

Nous espérons pouvoir répondre à vos envies et vous souhaitons une très belle année ainsi qu'un très bel été en notre compagnie !

Au plaisir de vous revoir très bientôt !
Fiona et toute l'équipe de Nouvel Envol.

L'association Nouvel Envol recrute des **animateurs/accompagnateurs** et des **responsables** de séjour, en Alsace et aux alentours.

Vous avez plus de 18 ans ? Énergiques et motivés, avec l'envie de vous investir dans l'accompagnement d'adultes en situation de handicap ? Que vous soyez débutant ou expérimenté dans l'animation ou le secteur médico-social,

Envoyez nous CV et lettre de motivation par mail !

sejours@nouvelenvol.fr



Sommaire



- Page 3-4. Qui sommes nous ?
- Page 5. Nous rejoindre
- Page 6. Aide financière
- Page 7. Pour s'inscrire
- Page 8. Contactez-nous
- Page 9-10. Le saviez-vous ?
- Page 11. Plus d'infos
- Page 12. Votre engagement / Et après le séjour ?
- Page 13. Orientation des séjours : Je choisis l'autonomie qui me correspond
- Page 14. Je choisis la dynamique qui me correspond
- Page 15. Je choisis la destination qui me correspond
- Page 16. Carte
- Page 17-18. Récap'
- Page 19-20. Séjour à la carte
- Page 21 à 66. Nos séjours (plus en détail page suivante)
- Page 67 à 70. Conditions générales de réservations et de vente
- Page 71. Garantie annulation optionnelle
- Page 72. Mes notes



Plus en détail

A LA CAMPAGNE

- Page 21-22. Natzwiller - NOUVEAUTÉ
- Page 23-24. Velle-sur-Moselle - NOUVEAUTÉ
- Page 25-26. Bellegarde-en-Diois - NOUVEAUTÉ
- Page 27-28. Saint-Marcel-d'Ardèche - NOUVEAUTÉ
- Page 29-30. Le Barbois
- Page 31-32. Vogüé
- Page 33-34. Breille-les-Pins

A LA MER

- Page 35-36. St-Paul-lès-Dax
- Page 37-38. Morlay
- Page 39-40. Surzur
- Page 41-42. Ventiseri
- Page 43-44. Caveirac
- Page 45-46. La Faute-sur-Mer - NOUVEAUTÉ
- Page 47-48. Vitrolles - NOUVEAUTÉ

A LA MONTAGNE

- Page 49-50. Ban-sur-Meurthe-Clefcy
- Page 51-52. Cornimont
- Page 53-54. Vercheny
- Page 55-56. Marigna-sur-Valouse - NOUVEAUTÉ
- Page 57-58. Verzeille - NOUVEAUTÉ

A L'ETRANGER

- Page 59-60. Durbuy (Belgique) - NOUVEAUTÉ
- Page 61-62. Malaga (Espagne) - NOUVEAUTÉ
- Page 63-64. Dachau (Allemagne) - NOUVEAUTÉ

EN VILLE

- Page 65-66. Paris - NOUVEAUTÉ

Qui sommes nous ?

L'association Nouvel Envol a pour objet de promouvoir et de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les activités physiques et sportives, les loisirs, la culture et les vacances.

3 pôles d'activités :

- Activités Physiques Adaptées.



SPORT

- Intervention dans des établissements spécialisés.

- Championnats adaptés.

- Soirées à thème, conviviales ou culturelles...



LOISIRS

- Sorties durant les weekends.

- Séjours de vacances pour des personnes en situation de handicap.



VACANCES

- Séjours spécifiques à la demande.

L'équipe Nouvel Envol

L'association Nouvel Envol est portée par un conseil d'administration composé de professionnels du secteur médico-social (chefs d'établissements, éducateurs, etc.), du tourisme, de parents et de personnes fortes d'un engagement associatif de long cours, et par une équipe de 10 salariés formés aux spécificités de l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Vous aurez l'occasion à travers cette brochure de découvrir l'offre de séjours et de comprendre notre fonctionnement.



Amélie TRUSCH
Directrice



Fiona BERNHARDT
Responsable séjours



Ambre RENAUD
Chargée de mission séjours
Educatrice sportive



Amélie MAUREL
Assistante administrative



Antoine PARDONNET
Responsable sorties
Educateur sportif



Léa COMMARET
Responsable sport
Educatrice sportive



Alice LAINÉ
Coordinatrice du projet
AVP-AFTC



Charles GOUSSET
Educateur sportif



Enola COURTOIS
Chargée de mission projet
AVP-AFTC



Pauline MANDRAY
Educatrice sportive

Nous rejoindre

Si vous avez envie de vous investir dans le milieu associatif et de rejoindre notre équipe, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

EN POSTULANT POUR UN JOB TEMPORAIRE.

Travail saisonnier (petites et grandes vacances), CDD d'animation, accompagnement en centre de loisirs, job étudiant... Nous recherchons souvent de nouvelles personnes pour compléter notre équipe et répondre aux nombreuses demandes d'activités temporaires.

Toutes nos offres d'emploi se trouvent sur notre site : www.nouvelenvol.fr/recrutement



EN DEVENANT BENEVOLE.

Etre bénévole à Nouvel Envol, c'est donner un peu de son temps pour accompagner des adultes en situation de handicap dans leurs temps de loisirs. Les bénévoles sont toujours accompagnés d'un salarié de l'association. Sur une soirée, une journée, un week-end complet ; de temps en temps ou régulièrement... On vous attend !

Plus d'infos sur www.nouvelenvol.fr/prestations/sorties/benevoles



EN REJOIGNANT NOTRE CONSEIL D'AMNISTRATION (CA).

Faire partie du CA, c'est donner quelques heures par mois pour participer à la vie de l'association, apporter des idées nouvelles pour son développement. Quelque soit votre profil, une mission vous attend !

Si vous êtes intéressé, contactez nous pour plus de renseignements.



Aides Financières

Vous souhaitez partir en séjour sans trop réfléchir aux finances ? Il existe plusieurs organismes qui vous accompagnent dans ces démarches !

1

L'**Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)** dispose de différentes aides qui facilitent le départ en vacances. Ces aides sont versées sous forme de chèques vacances. Vous pouvez également bénéficier de chèques vacances par votre employeur (comité d'entreprise, mutuelle de la fonction publique, comité d'oeuvre sociale...)

Il existe également l'**Aide aux Projets de Vacances (APV)**, cette aide peut être délivrée une fois par an maximum et se fait en lien avec les structures de terrain.

Toutes les informations complémentaires sur ce sujet sont disponibles sur le site www.ancv.com

2

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** peut vous aider à financer le surcoût lié au handicap. Pour ce faire, il faut leur fournir un devis indiquant le surcoût du séjour lié au handicap. Ce devis vous est délivré sur demande.

3

Il existe bien d'autres organismes qui peuvent vous accompagner et vous soutenir financièrement dans ce projet...

- Votre **mutuelle** dispose souvent de fonds sociaux, n'hésitez pas à les contacter.

Mais encore...

- La Caisse d'Allocation Familiales (CAF)
- Les services sociaux de votre commune
 - Comités d'entreprise
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Et bien d'autres encore....

Parfois certains organismes peuvent prendre du temps à traiter votre dossier, si vous souhaitez faire une demande prenez-vous y en avance !

Pour s'inscrire

Pour effectuer une inscription, merci de respecter les **étapes suivantes** :

1

CONTACTER L'ASSOCIATION

Par téléphone ou par mail afin de vous assurer des disponibilités. Ce contact permettra d'établir ensemble le profil du vacancier et de s'assurer de la cohérence du séjour choisi en terme d'autonomie, de rythme, de projet... Une fois ces éléments vérifiés, vous pourrez poser une **pré-inscription**.

-> Toute pré-inscription n'est valable qu'après confirmation de notre part.

2

INSCRIPTION

Vous recevrez de notre part un devis et un contrat nominatif, à nous retourner **sous 15 jours après réception**, accompagnés des arrhes. Ces derniers comprennent :

- Un acompte de 25% du prix du séjour ;
- Pour les non-membres 2023/2024 : la cotisation annuelle à l'association (20€) ;
- Le montant de l'assurance annulation optionnelle si vous souhaitez y souscrire (4,5% du prix du séjour).

L'association Nouvel Envol se réserve le droit de céder la place si les documents ne sont pas réceptionnés dans le délai imparti.

3

VALIDATION FINALE

- Une version définitive du contrat, signée par Nouvel Envol, vous sera renvoyée accompagnée d'une facture et du **dossier de renseignements à compléter**.
- Renvoyez-nous ce dossier accompagné des documents annexes et du solde du séjour **au plus tard 3 mois avant le départ du séjour**.
- Les horaires, contact du responsable, trousseau des affaires à prévoir et guide du départ vous seront transmis **environ 1 mois** avant le début du séjour.

Contactez-nous

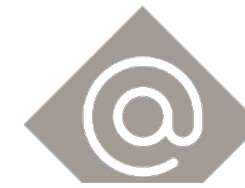
Vos interlocutrices privilégiées :

Fiona BERNHARDT, Ambre RENAUD et Amélie MAUREL



09.83.72.57.99

06.71.15.10.45



sejours@nouvelenvol.fr



Association Nouvel Envol
3 rue de la batterie
67118 Geispolsheim

www.nouvelenvol.fr



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !



nouvel envol



nouvel.envol

Le saviez-vous ?



NOS PRIX COMPRENNENT :

- le transport,
- l'accompagnement sur place, dans les temps d'activités et de vie quotidienne,
- les repas,
- l'hébergement,
- l'ensemble des activités proposées en séjour.

ILS NE COMPRENNENT PAS :

- les achats personnels des vacanciers (souvenirs, souhaits particuliers, etc.),
- les éventuels frais médicaux, qui seront refacturés,
- les achats liés au manque d'affaires nécessaires au bon déroulement du séjour, qui seront refacturés.

L'argent que les vacanciers auront en leur possession est donc réservé exclusivement à leurs achats personnels.

CHOIX DU SÉJOUR :

Chaque séjour est orienté selon un niveau d'autonomie des vacanciers et un rythme. Des informations sur la thématique et l'ambiance du séjour sont également indiquées. Il est important que chacun en tienne compte ; un séjour réussi dépend majoritairement de son adéquation avec les **possibilités, besoins et envies** des vacanciers.

L'association Nouvel Envol se dégage de toute responsabilité dans la mauvaise orientation d'un vacancier en cas d'informations non transmises ou erronées. Vous connaissez les vacanciers, nous connaissons les séjours : **n'hésitez pas à nous contacter pour échanger autour des projets de chacun !**



ACTIVITES PROPOSÉES :

Le planning d'activités est fait en fonction des souhaits des vacanciers, de leurs capacités et des conditions météorologiques. Les activités indiquées dans cette brochure seront **proposées en fonction des envies** de chacun, certaines ne seront peut être pas réalisées, et d'autres activités pourront être programmées.



COUPLES :

Les personnes s'inscrivant en couple, sur les séjours où cela est possible, pourront bénéficier d'une chambre commune et d'un lit commun (lit double ou lits jumeaux). Cela doit **impérativement être signalé au moment de l'inscription** et noté dans les dossiers de renseignements, sans quoi nous ne pouvons garantir la disponibilité d'une chambre double.



TRANSPORT :

Les départs et retours de séjours ont lieu à **Geispolsheim** pour les trajets en minibus, et en **gare de Strasbourg** pour les trajets en train. En minibus, des arrêts sont possibles sur le trajet du séjour pour récupérer des vacanciers (**nous contacter**).

Tous nos trajets sont directs (pas de point de convoyage).



SEJOURS A L'ETRANGER :

Pour les séjours à l'étranger ou amenés à s'y rendre, le vacancier devra obligatoirement être en possession d'une **carte d'identité valide**, ainsi que d'une carte européenne d'assurance maladie (à demander à la CPAM). Les documents originaux devront être confiés aux accompagnateurs au moment du départ (car indispensables en cas de contrôle aux frontières). Merci d'en prendre compte lors de l'inscription. Ces informations sont précisées sur les pages des séjours concernés.



Le saviez-vous ?

L'Australie est plus large que la lune !

Plus d'infos



ENCADREMENT QUALIFIÉ

- Même équipe d'encadrement du départ au retour de séjour.
- Préparation du séjour en amont.
- Formation de 2 à 4 jours.
- Présence 24H/24 pendant le séjour (nb. : Nos équipes sont sur place en cas de besoin mais **n'assurent pas de veille de nuit** ; il vous appartient d'apprécier la capacité du vacancier à gérer cette situation).



TRANSPORT OPTIMISÉ

- Véhicule de location. Attention : sauf indication contraire dans la brochure, les véhicules utilisés ne sont pas adaptés TPMR.
- Trajet direct.
- Trajet en journée avec des pauses.



HEBERGEMENTS ADAPTÉS

- Hébergement respectant les normes de sécurité en vigueur.
- Hébergements de location agréables et conviviaux.
- Hébergements respectant l'intimité de tous.
- Nombre de personne par chambre limité à 4 maximum.
- Pas de mixité dans les chambres (sauf pour les inscriptions en couple).



SÉCURITÉ SANITAIRE SURVEILLÉE

- Vigilance particulière dans la gestion des médicaments, ordonnance obligatoire.
- Repas élaborés par tous selon les particularités de chacun.
- Accompagnement à l'hygiène et à la gestion du linge.
- Partenariat avec des infirmières libérales si besoin.



SUIVI EN SÉJOUR ASSURÉ

- Proposition d'activités en adéquation avec le projet de séjour et adaptées à chacun.
- Suivi de l'argent de poche.
- Contact téléphonique : numéro du responsable de séjour et de **l'astreinte de Nouvel Envol joignable 24H/24** transmis en amont.

Votre engagement

- Importance de bien remplir les dossiers de renseignements et de transmettre l'ensemble des documents requis.
- Respect des horaires et lieux de départ et retour transmis en amont du séjour.
- Respect des instructions fournies dans le guide du départ.
- Communication d'informations complètes lors de la préinscription pour une meilleure orientation et un meilleur accompagnement (particularités physiques, comportement, besoins spécifiques...).
- Préparation des médicaments dans un semainier clairement identifié. Transmission des ordonnances lisibles et à jour. Précisions quant aux besoins médicaux spécifiques.
- Identification des envies et centres d'intérêts des vacanciers afin de garantir un séjour réussi à chacun. Communication avec l'association autour des projets de séjour.
- Retour des questionnaires de satisfaction et de vos éventuelles demandes pour de futurs séjours.

Et après le séjour ?

- Transmission des photos après le séjour via un lien web ou le site internet.
- Transmission des informations importantes concernant le séjour (bilan individuel, planning des repas, activités, etc.).
- Amélioration des prestations en fonction de vos retours.
- Accompagnement possible des vacanciers dans nos activités annuelles (activités sportives, sorties loisir...).

Orientation des séjours

Je choisis l'autonomie qui me correspond

Très bonne autonomie :

Personnes gérant de manière autonome la vie quotidienne, l'argent et les temps de loisirs. Personnes capables de faire des choix, pouvant rester seules ou sortir seules. Vacanciers ayant la possibilité de se déplacer, se repérer et gérer un temps libre dans un lieu préalablement présenté. Ils sont en mesure de respecter un horaire et des consignes de sécurité sous surveillance légère.

TB

Bonne autonomie :

Personnes gérant seules la vie quotidienne, avec une surveillance discrète. Personnes ayant besoin d'une présence pour les activités et un accompagnement léger ou d'une supervision dans la gestion de l'argent et des médicaments. Personnes sachant communiquer de manière pertinente.

B

Moyenne autonomie :

Personnes ayant besoin d'aide organisationnelle, de stimulation, voire d'aide ponctuelle dans la vie quotidienne. Personnes ayant une bonne compréhension générale mais ayant besoin d'accompagnement effectif dans les choix, la gestion de l'argent et des affaires, des temps libres et de loisirs.

M

Petite autonomie :

Personnes ayant besoin d'une aide effective dans les actes de la vie quotidienne et d'une présence importante. Personnes ayant des capacités relationnelles limitées et/ou une communication restreinte.

P

Je choisis la dynamique qui me correspond

Rythme dynamique

Personnes participatives et aimant bouger, souhaitant faire des sorties chaque jour et des activités dynamiques (marche, sorties à la journée, en soirée, activités physiques,...).



Rythme moyennement dynamique

Personnes aimant les sorties, ayant envie de bouger et de faire des visites, mais appréciant également les temps plus calmes ou de repos. Sorties à la journées ponctuelles, journées de détente au gîte.



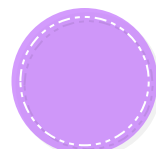
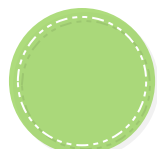
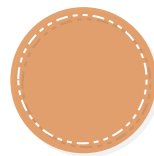
Rythme tranquille

Personnes souhaitant davantage de temps de repos et des activités peu sollicitantes (petites marches, sorties 1 jour sur 2 ou à la demie-journée,...). Rythme pouvant correspondre aux personnes fatigables et/ou vieillissantes.

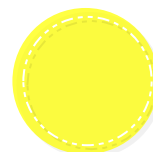


Je choisis la destination qui me correspond

A LA CAMPAGNE A LA MER A LA MONTAGNE A L'ETRANGER



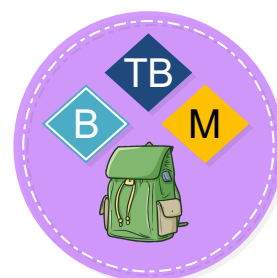
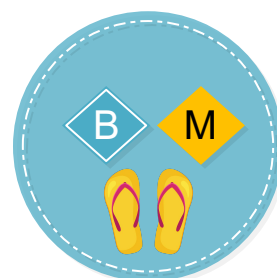
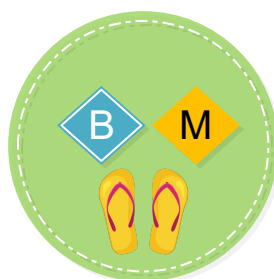
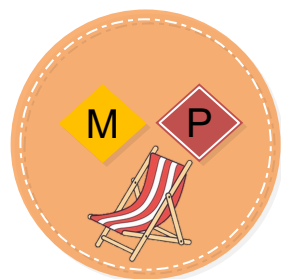
EN VILLE



EXEMPLE

Tu sais désormais quelle autonomie et rythme te correspond ?
Tu peux alors choisir ton séjour !

Le catalogue est classé par choix de destination : Campagne/Mer/Montagne/Etranger/Ville.
Chaque destination est classée par autonomie : P/M/B/TB
Sur chaque page une bulle est représentée comme ci-dessous avec l'autonomie et la dynamique !



ATTENTION

Nos tarifs/calendrier se sont fait
une beauté !

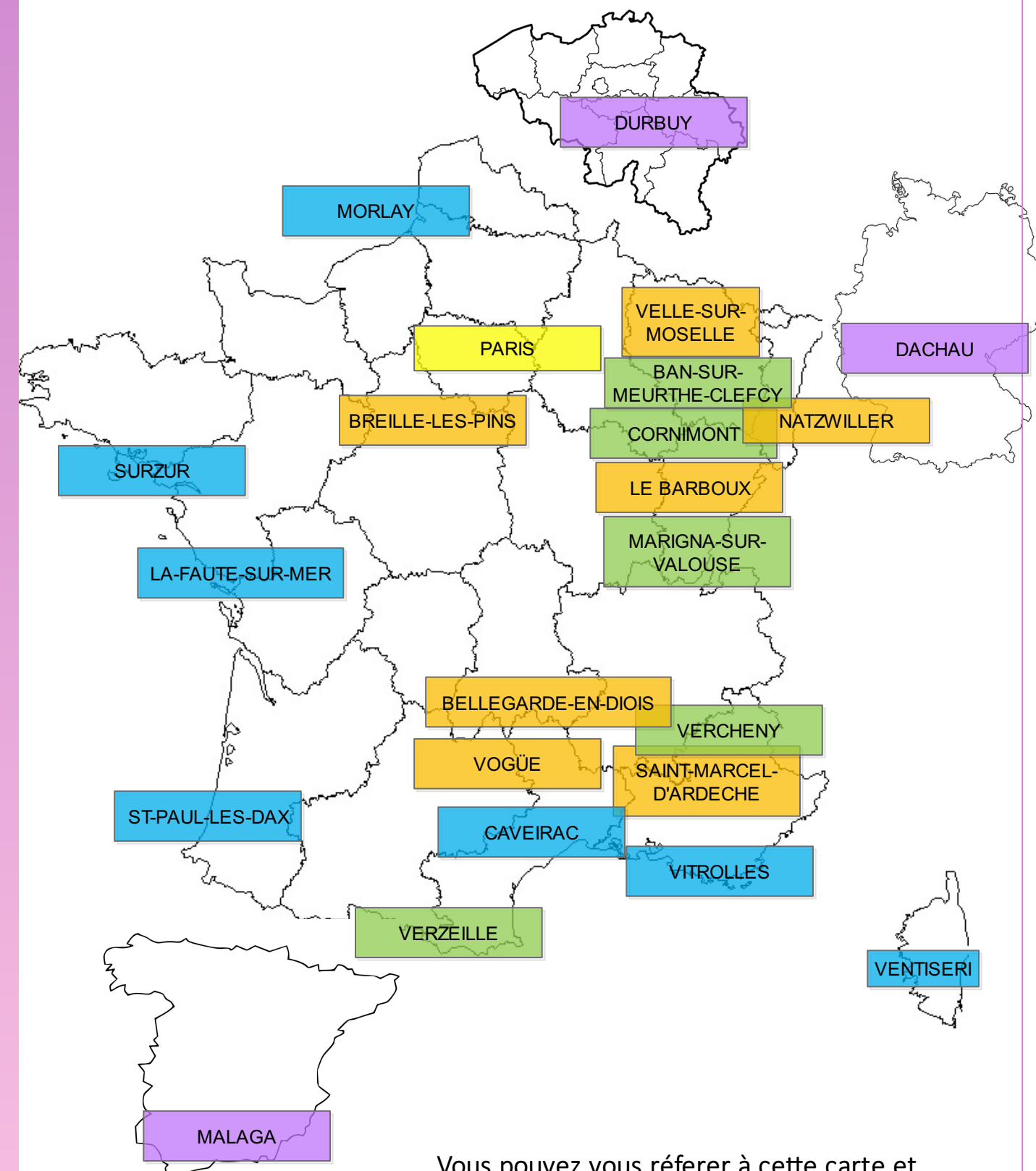
Les dates et les tarifs sont sous un format différent ! Voici le code couleur que vous retrouverez sur chaque page séjour :

TARIF 1 SEMAINE

TARIF 2 SEMAINES

TARIF 3 SEMAINES

Carte



Vous pouvez vous référer à cette carte et
à la page suivante pour faire plus
facilement votre choix !

Bonne découverte !

A LA CAMPAGNE

N°	Lieux	Dates	Autonomies	Dynamiques	Tarifs
1	Natzwiller	Du 10/08 au 24/08 (15J)			2090 €
2	Velle-sur-Moselle	Du 06/07 au 20/07 (15J)			2150 €
3	Bellegarde-en-Diois	Du 06/07 au 20/07 (15J)			2270 €
4	Saint-Marcel-d'Ardèche	Du 07/07 au 21/07 (15J)			2350 €
5	Le Barboux	Du 27/07 au 03/08 (8J) Du 03/08 au 17/08 (15J) Du 27/07 au 17/08 (22J)			870 € 1720 € 2550 €
6	Vogüé	Du 20/07 au 27/07 (8J)			1850 €
7	Breille-les-Pins	Du 3/08 au 17/08 (15J)			2250 €

A LA MER

N°	Lieux	Dates	Autonomies	Dynamiques	Tarifs
8	St-Paul-lès-Dax	Du 12/08 au 19/08 (8J)			2080 €
9	Morlay	Du 19/07 au 02/08 (15J)			2190 €
10	Surzur	Du 10/08 au 17/08 (8J) Du 27/07 au 10/08 (15J) Du 27/07 au 17/08 (22J)			1180 € 2280 € 3290 €
11	Ventiseri	Du 20/07 au 03/08 (15J)			2790 €
12	Caveirac	Du 27/07 au 10/08 (15J) Du 10/08 au 24/08 (15J)			2320 €
13	La Faute-sur-Mer	Du 27/07 au 10/08 (15J)			2280 €
14	Vitrolles	Du 03/08 au 17/08 (15J)			2290 €

A LA MONTAGNE

N°	Lieux	Dates	Autonomies	Dynamiques	Tarifs
15	Ban-sur-Meurthe-Clefcy	Du 06/07 au 13/07 (8J) Du 13/07 au 20/07 (8J)			1250 €
16	Cornimont	Du 27/07 au 10/08 (15J)			1750 €
17	Vercheny	Du 17/08 au 24/08 (8J) Du 03/08 au 17/08 (15J) Du 03/08 au 24/08 (22J)			1210 € 2330 € 3360 €
18	Marigna-sur-Valouse	Du 06/07 au 20/07 (15J)			2090 €
19	Verzeille	Du 27/07 au 10/08 (15J)			2300 €

A L'ETRANGER

N°	Lieux	Dates	Autonomies	Dynamiques	Tarifs
20	Durbuy	Du 10/08 au 24/08 (15J)			1790 €
21	Malaga	Du 06/07 au 20/07 (15J)			2790 €
22	Dachau	Du 08/05 au 12/05 (5J)			990 €

EN VILLE

N°	Lieux	Dates	Autonomies	Dynamiques	Tarifs
23	Paris	Du 25/10 au 27/10 (3J)			890 €

Page 72 vous pouvez y trouver une fonction "note". N'hésitez pas à écrire dessus et ainsi comparer les séjours qui vous correspondent !

Les séjours A LA CARTE



Ce séjour pour :

- ♦ Les personnes ayant des besoins spécifiques,
- ♦ Les personnes ayant une envie spécifique pour les vacances,
- ♦ Les groupes souhaitant partir ensemble.

Rythme à définir en fonction du groupe

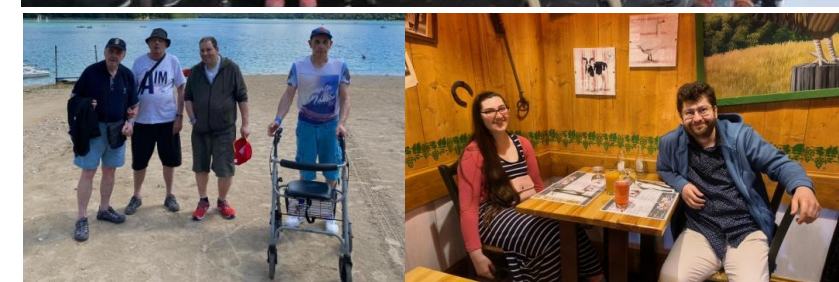
Le séjour en images :

Tout est possible



ACTIVITES POSSIBLES :

Les activités proposées seront **choisies** selon la situation de l'hébergement, les **capacités** des vacanciers, leurs intérêts et leurs **envies**. Elles seront modulables durant le séjour. Des **séjours à thème** sont également possibles.



HEBERGEMENT :

Les séjours "à la carte" sont des séjours créés sur mesure à la demande d'établissements médico-sociaux, ou de groupes de personnes souhaitant partir ensemble en séjour.

En fonction du profil des vacanciers, de leurs particularités et surtout de leurs souhaits, nous adaptons nos séjours : lieu, projet, durée, hébergement, etc...

Des réunions et des rencontres avec les vacanciers sont possibles en amont du séjour.

Le but de ces projets est de répondre à une demande des vacanciers, de leur proposer des séjours au plus proche de leurs souhaits.



Nous trouvons des hébergements adaptés à vos besoins. Gîtes adaptés, en pension complète ou gestion libre, hôtels, campings...

INFORMATIONS PRATIQUES :



Projet possible pour des groupes de 2 à 14 personnes.

Le nombre d'accompagnateurs sera défini en fonction du groupe concerné. Les accompagnateurs de Nouvel Envol seront formés préalablement aux séjours. Une rencontre avec eux est possible en amont du séjour (selon situation géographique). Un encadrement conjoint avec des éducateurs des structures est possible.



Dates possibles : toute l'année. tarifs sur devis.

Attention : un projet de vacances se pense au minimum 6 à 8 mois à l'avance !

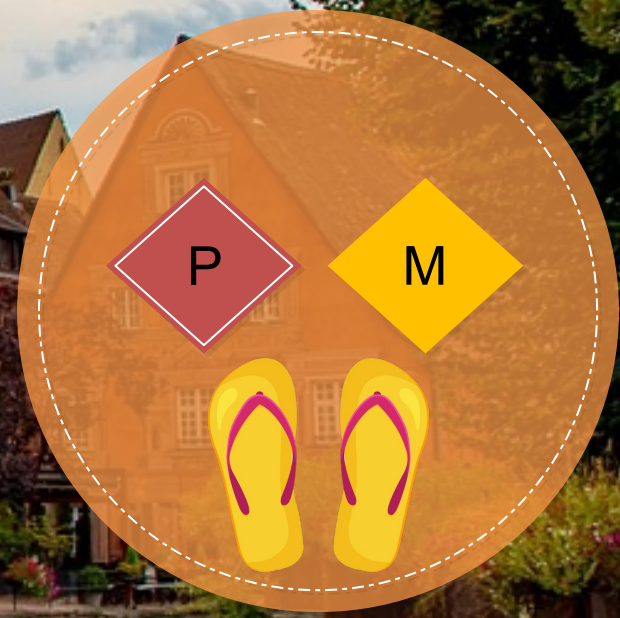
Comment faire ? Contacter Fiona BERNHARDT au 09 83 72 57 99 ou 06 71 15 10 45
Nous échangerons autour de votre projet et des différentes possibilités.

PENSION COMPLETE
NOUVEAUTÉ

A l'Alsacienne !

Natzwiller (67)

1



Ce séjour pour :

- ♦ Les personnes appréciant les traditions alsaciennes,
- ♦ Les personnes ayant envie de vacances en nature,
- ♦ Les personnes souhaitant s'amuser !

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ♦ Visitez la ville médiévale d'Obernai,
- ♦ La **ferme** d'Argentin,
- ♦ Amusez vous au trèfle de Dorlisheim : **cinéma, bowling**, shopping,...
- ♦ Dégustez des **tartes flambées**,
- ♦ Découvrez la **montagne des singes**,
- ♦ Naturoparc,
- ♦ Piscine,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez dans dans le gîte **du Loup**.

Les plus du gîte :

- ♦ Un gîte chaleureux et convivial,
- ♦ Un baby-foot et un billard,
- ♦ Une plancha et un barbecue sur la terrasse.

INFORMATIONS PRATIQUES :



13 vacanciers



4 accompagnateurs



Temps de trajet
1H

Départ possible :
- Strasbourg

AOUT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

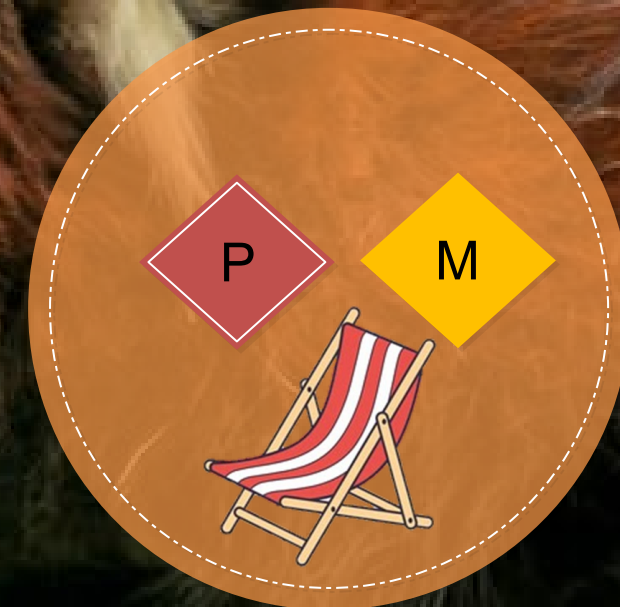
2090 € (assu. 94.05 €) - 15J



PENSION COMPLÈTE
Safari au parc de Sainte-Croix
NOUVEAUTÉ

Velle-sur-Moselle
 (54)

2



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes qui n'ont pas envie de partir trop loin,
 - ◆ Les personnes qui apprécient les animaux,
 - ◆ Les personnes qui souhaitent visiter la Moselle et ses alentours.



ACTIVITÉ PROGRAMÉE :

- ◆ Parc de Sainte-Croix en petit train.

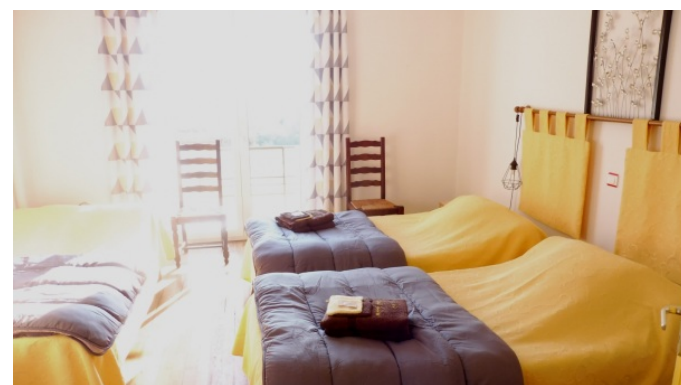
ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Visitez Nancy,
- ◆ Flânez au **Jardin d'Harmonie**,
- ◆ Célébrez la fête du **14 juillet**,
- ◆ Chantez des karaokés et dansez lors de fêtes au gîte,
- ◆ **Baignade** au bord du lac,

et bien d'autres encore...



HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte **Saint Julien**.

Les plus du gîte :

- ◆ Gîte au sein d'une ferme lorraine,
- ◆ Une terrasse d'été,
- ◆ Un grand gîte.



INFORMATIONS PRATIQUES :



9 vacanciers



3 accompagnateurs



Départs possibles :

- Strasbourg
- Brumath
- Saverne



JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

2150 € (assu. 96.75 €) - 15J

Les J.O en vacances

Bellegarde-en-Diois (26)

3

NOUVEAUTÉ

Ce séjour pour :

- ♦ Les personnes qui aiment les jeux olympiques,
- ♦ Les personnes qui apprécient les jeux en groupe,
- ♦ Les personnes ayant envie de faire beaucoup d'activités.

Le séjour en images :



ACTIVITÉ PROGRAMÉE :

- ♦ Une séance d'une heure d'équithérapie.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ♦ Participez aux JO organisés au gîte,
- ♦ Faites du canoé-kayak sur la Drôme,
- ♦ Baladez-vous au marai des Bouligons,
- ♦ Arbo-Magic : parc loisirs nature,
- ♦ Joëlettes avec la "Buen'aventure",
- ♦ Piscine,

et bien d'autres encore...



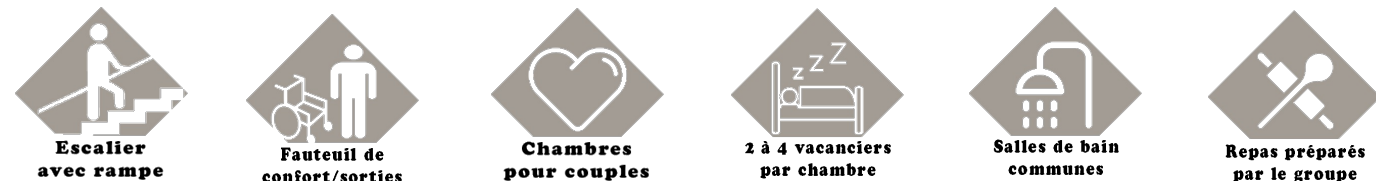
HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte la Grange aux loupiot.

Les plus du gîte :

- ♦ Une terrasse avec barbecue,
- ♦ Une salle de vie avec des grandes baies vitrées,
- ♦ Situé dans la nature.



INFORMATIONS PRATIQUES :



12 vacanciers



4 accompagnateurs



Départ possible : - Gare de Strasbourg

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

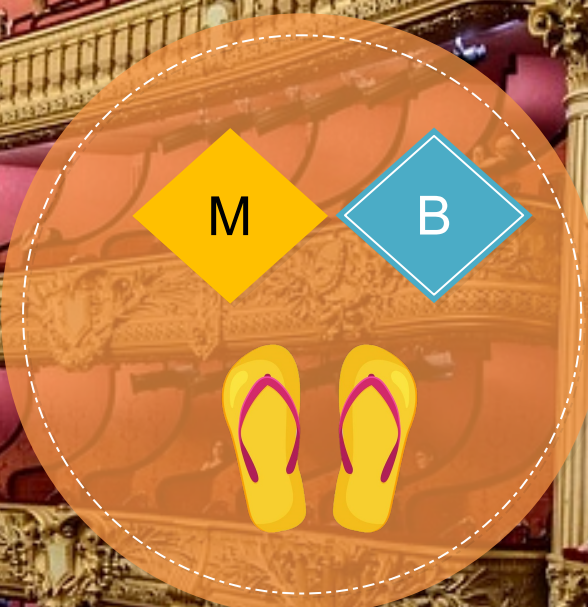
2270 € (assu. 102.15 €) - 15J

Festivités à Avignon

Saint-Marcel-d'Ardèche (07)

4

NOUVEAUTE



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes souhaitant découvrir Avignon et ses spécialités,
 - ◆ Les personnes aimant les spectacles,
 - ◆ Les personnes qui ont envie de vacances au soleil.

Le séjour en images:



ACTIVITÉ PROGRAMÉE :

- ◆ Spectacle au festival d'Avignon.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Dégustation de nougats à Montélimar,
- ◆ Palais des bonbons, fabriques de bières,
- ◆ Jardin aux herbes de La Garde Adhémar,
- ◆ Côtayer les crocodiles dans une ferme dédiée,
- ◆ Cultivez-vous à la grotte Chauvet,



et bien d'autres encore...

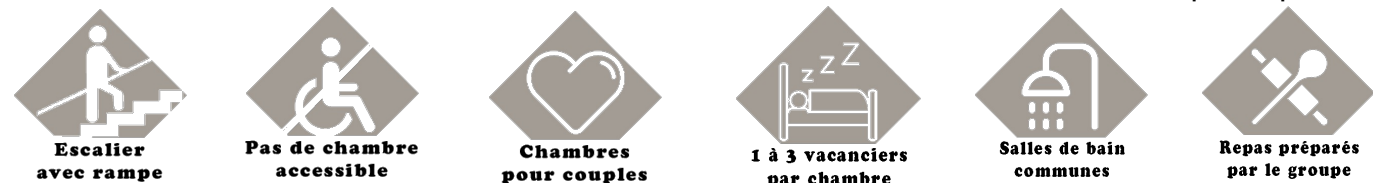
HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte la Michelonne.

Les plus du gîte :

- ◆ Gîte avec piscine (escalier sans rampe pour y accéder),
- ◆ 6 chambres sur 7 bénéficient d'une salle de bain,
 - ◆ Une terrasse avec terrain de pétanque.



INFORMATIONS PRATIQUES :



9 vacanciers



3 accompagnateurs



6H00

Départ possible :
- Gare de Strasbourg

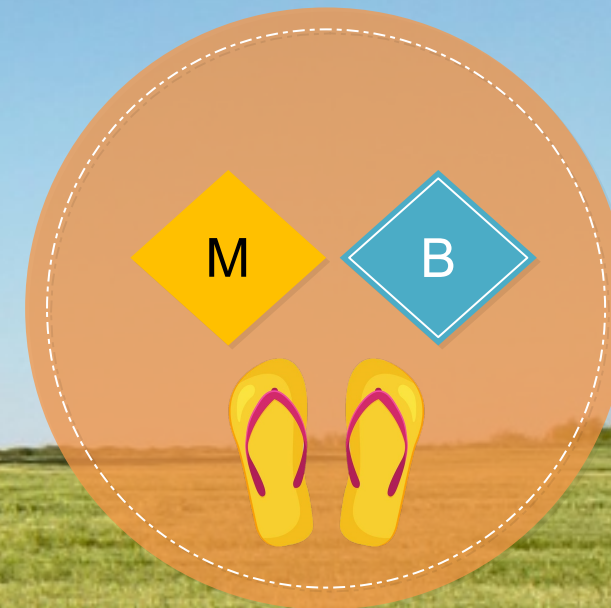
JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

2350 € (assu. 105,75 €) - 15J

Roule ma poule !

Le Barboux (25)

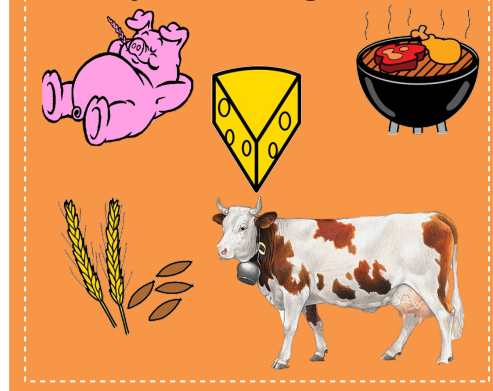
5



Ce séjour pour :

- ♦ Les personnes qui aiment les animaux,
- ♦ Les personnes qui ont envie de vacances à la ferme,
- ♦ Les personnes appréciant les séjours reposants.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ♦ La **vie à la ferme** : traite, tracteur...
- ♦ Visite d'une **fromagerie**,
- ♦ Baignade au lac, pédalo,
- ♦ Visite de **Neuchâtel**, en Suisse,
- ♦ Découverte du musée du bois,
- ♦ Tour en **bateau** au saut du Doubs,
- ♦ **Barbecue** et soirées trappeur,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez à la **ferme découverte du Barboux**.

Les plus du gîte :

- ♦ Dominique le propriétaire, et ses apéritifs,
- ♦ La ferme toute proche,
- ♦ Un espace détente SPA/Sauna.



INFORMATIONS PRATIQUES :



14 vacanciers



4 accompagnateurs



Départs possibles :

- Strasbourg
- Sélestat
- Colmar
- Mulhouse

JULIEN						
L	M	M	J	V	S	D
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

870 € (assu. 39.15 €) - 8J

1720 € (assu. 77.40 €) - 15J

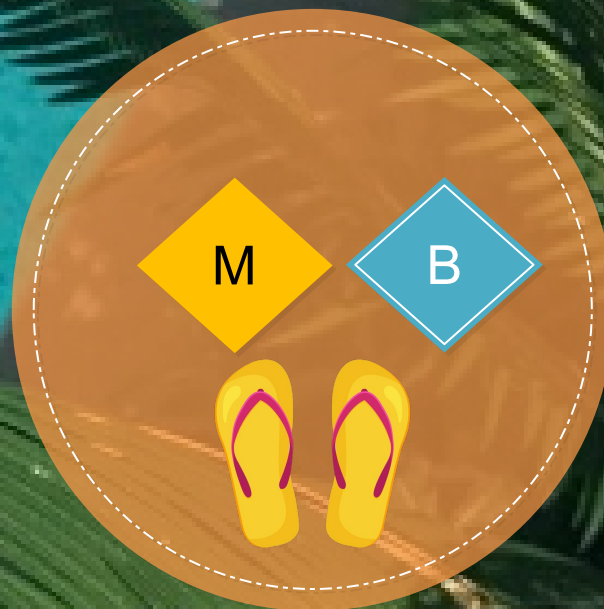
2550 € (assu. 114.75 €) - 22J

SEJOUR GRAND
CONFORT

Relax man

Vogüé (07)

6



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes qui ont envie de *All inclusive*,
- ◆ Les personnes appréciant le *spa* et la *piscine*,
- ◆ Les personnes qui aiment le *confort*.

Séjour grand confort. Accueil village club & spa, repas buffet à volonté.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Détente au **SPA**,
- ◆ **Canoë** dans les Gorges du Pont d'Arc,
- ◆ Animations du **Village club** et soirées,
- ◆ Château de Vogüé, grottes,
- ◆ **Zoo préhistorique** de Marzal,
- ◆ Maison de la lavande,
- ◆ Nougaterie, châtaigne d'ardèche,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au **domaine Lou Capitelle et Spa**.

Les plus du gîte :

- ◆ Espace piscine, balnéo et spa,
- ◆ Repas **buffet à volonté**,
- ◆ Une plage rivière privée, des animations.

INFORMATIONS PRATIQUES :



10 vacanciers



3 accompagnateurs



Temps de trajet
5H00

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

1850 € (assu. 83.25 €) - 8J



Escalier avec rampe



Fauteuil de confort/sorties



Chambres pour couples



1 à 2 vacanciers par chambre



Salle de bain dans chambre



Repas préparés par un cuisinier

Bienvenue votre majesté

Breille-les-Pins (49)



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes qui aiment les châteaux,
- ◆ Les personnes curieuses et qui apprécient les visites,
- ◆ Les passionnés d'animaux.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Visite des **châteaux** : Château de Saumur, Brézé, Azay...
- ◆ Musée des **champignons**,
- ◆ Lac de Rillé,
- ◆ Boîte de nuit le Nocturne,
- ◆ **Bioparc zoo**,
- ◆ Musée troglodyte Roche menier,
- ◆ **Bateau** sur la Loire,
- ◆ Festival effervescences de Saumur...



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte l'Appel de la Forêt.

Les plus du gîte :

- ◆ Une piscine chauffée dans le jardin,
- ◆ 4 chambres en rez-de-chaussée,
- ◆ Un grand jardin arboré.

INFORMATIONS PRATIQUES :



12 vacanciers



3 accompagnateurs



4H30

AOUT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

2250 € (assu. 101,25 €) - 15J

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg



PENSION COMPLÈTE **100% ADAPTÉ PMR**

Cap sur l'océan

St-Paul-lès-Dax (40)

8



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes appréciant l'ambiance festive de l'été,
- ◆ Les personnes qui veulent partir en tout petit groupe,
- ◆ Les personnes à mobilité réduite qui souhaitent des vacances à la mer .

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Initiation à la course Landaise, **Férias**, taureau-piscine,
- ◆ **Baignade** au lac, à l'océan,
- ◆ Biarritz et la **cité de l'océan**,
- ◆ Jeu en réalité virtuelle à Eydolon,
- ◆ Visite de Capbreton, Vieux Boucau,
- ◆ Aquarium de Biarritz,
- ◆ Musée de l'**hélicoptère** de Dax,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte **la Bergerie**.

Les plus du gîte :

- ◆ Un jacuzzi, des jeux et du matériel sportif,
- ◆ Des lits médicalisés et du matériel sur place,
- ◆ La climatisation.

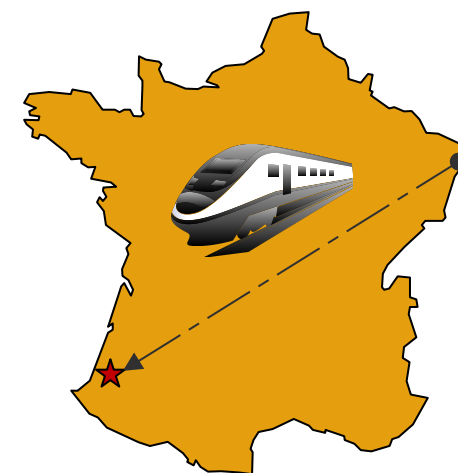
INFORMATIONS PRATIQUES :



7 vacanciers



3 accompagnateurs



Minibus adapté sur place



Temps de trajet

8H

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

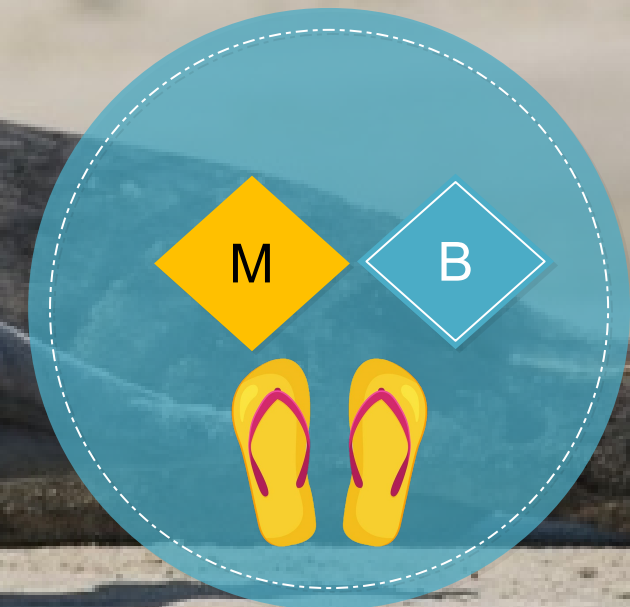
2080 € (assu. 93.60 €) - 8J



Aux abords de la Manche

Morlay (80)

9



Ce séjour pour :

- ♦ Les personnes qui aiment la nature et les animaux,
- ♦ Les personnes qui souhaitent se détendre,
- ♦ Les personnes qui apprécient la mer.



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ♦ Balades sur les vastes **plages**,
- ♦ Excursion en **bateau** sur le Commandant Charcot,
- ♦ L'aquaclub - piscine ludique,
- ♦ Visite en locomotive à vapeur,
- ♦ Observation des **phoques** à la pointe du Hourdel,
- ♦ **Minigolf** à St Valéry,
- ♦ La maison de la Baie de Somme,
- ♦ **Fête de la mer** à Boulogne sur mer,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte **les Mollières**.

Les plus du gîte :

- ♦ Le charme d'une ancienne ferme de 1860,
- ♦ Une terrasse avec barbecue,
- ♦ Un centre équestre au sein de la ferme.

INFORMATIONS PRATIQUES :



9 vacanciers



3 accompagnateurs



5H00

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

JULIENNET						
L	M	M	J	V	S	D
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

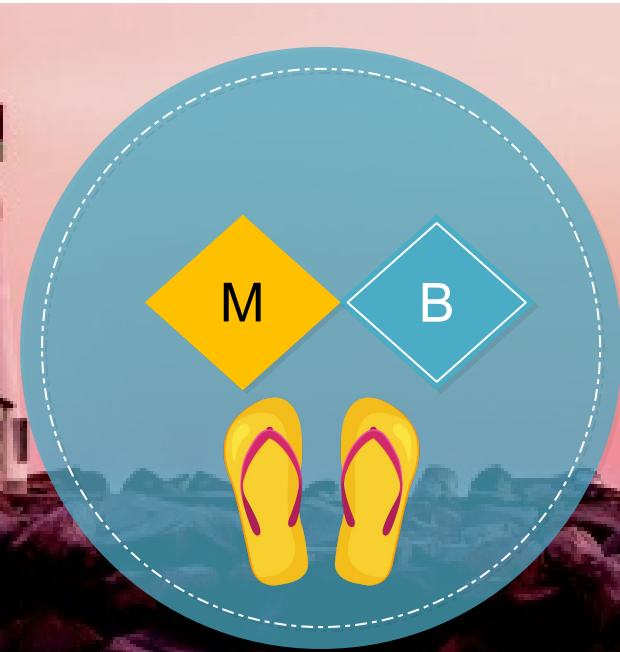
2190 € (assu. 98.55 €) - 15J



Vacances gourmandes

Surzur (56)

10



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes qui souhaitent des vacances à la mer,
- ◆ Les personnes intéressées par les visites,
- ◆ Les personnes appréciant les crêpes et la gastronomie locale.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Repas locaux, huîtres, **crêpes**,
- ◆ Maison du cidre à Hézo,
- ◆ Les **marais salants** de Guérande,
- ◆ Le musée du sous-marin Flore,
- ◆ Cité de la **voile** Eric Tabarly,
- ◆ Fête d'Arvor,
- ◆ **Caramels** le monde de Carabreizh,

et bien d'autres encore...



HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte **Entre terre et mer.**

Les plus du gîte :

- ◆ Un billard et une table de ping pong,
- ◆ A 10 minutes de la plage,
- ◆ Une terrasse avec barbecue.



INFORMATIONS PRATIQUES :



JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

1180 € (assu. 53.10 €) - 8J

2280 € (assu. 102.60 €) - 15J

3290 € (assu. 148.05 €) - 22J

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

Excursion sur l'île de beauté

Ventiseri (2B)

11



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes qui aiment la nature et les beaux paysages,
- ◆ Les personnes qui apprécient à la fois la plage et la montagne,
- ◆ Les personnes en mesure de prendre l'avion.



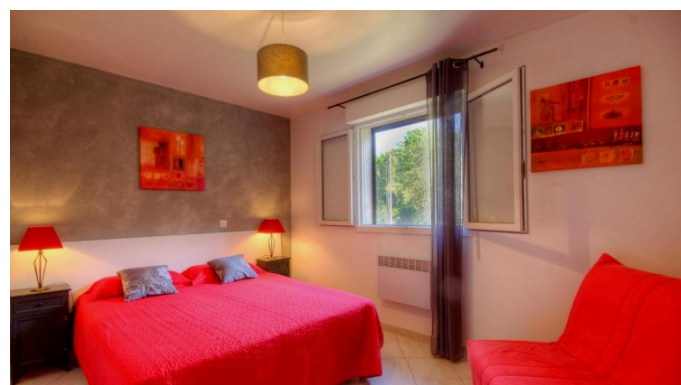
ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Les **plus belles plages** de Corse,
- ◆ Randonnée dans l'arrière pays,
- ◆ **Croisière** en mer,
- ◆ Visite du maquis Corse et du vignoble,
- ◆ Découverte de Porto Vecchio,
- ◆ Paddle, canoë, bouée à la plage,
- ◆ Visite de ferme, **dégustation** de produits locaux,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte **Villa Stella-Maria**.

Les plus du gîte :

- ◆ Une grande terrasse avec barbecue,
- ◆ Un jardin avec transats et jeux,
- ◆ Situé non loin de la plage.

INFORMATIONS PRATIQUES :



9 vacanciers



3 accompagnateurs



CNI indispensable



4H

Départs possibles :
- Aéroport de Strasbourg

JUILLET						
L	M	J	V	S	D	
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

2790 € (assu. 125,55 €) - 15J



Escalier avec rampe



Fauteuil de confort/sorties



Chambres pour couples



2 à 3 vacanciers par chambre



Salles de bain communes



Repas préparés par le groupe

La java camarguaise

Caveirac (30)

12



Ce séjour pour :

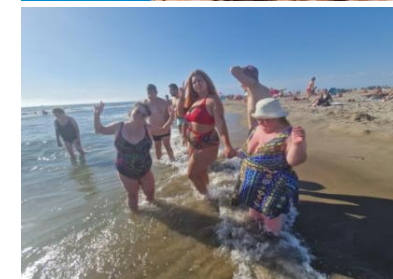
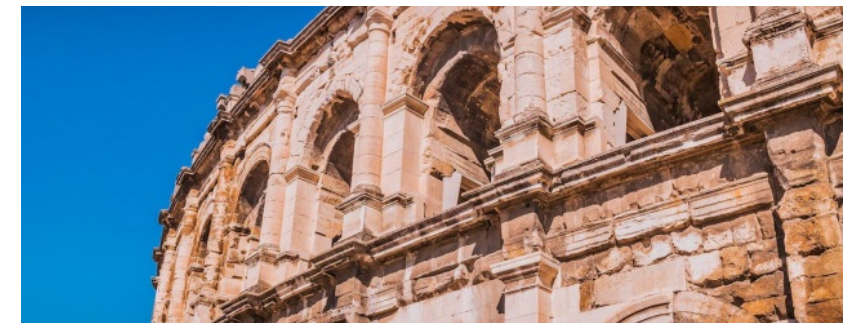
- ◆ Les personnes qui aiment découvrir la culture et les traditions,
- ◆ Les personnes qui apprécient la gastronomie,
- ◆ Les personnes qui ne sont pas en difficulté face à la foule.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Les **férias** et fêtes Camarguaises,
- ◆ La ville de **Nîmes** et les arènes,
- ◆ La belle ville d'Aigues-mortes,
- ◆ Le Grau-du-Roi, les plages, l'**aquarium**,
- ◆ Saintes-Marie de la Mer,
- ◆ Les **chevaux** des Manades,
- ◆ Le petit train Camarguais, le pont du Gard,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte le **MAS de l'Ancre**.

Les plus du gîte :

- ◆ Une piscine privée,
- ◆ Des grandes chambres avec mezzanine,
- ◆ La mer Méditerranée à 30 km.



INFORMATIONS PRATIQUES :



11 vacanciers



3 accompagnateurs



Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

2320 € (assu. 104.40 €) - 15J

2320 € (assu. 104.40 €) - 15J

Les pieds dans l'eau

La Faute-sur-Mer
(85)

13

NOUVEAUTÉ

TB



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes qui apprécient l'ambiance du camping,
- ◆ Les personnes qui aiment mettre les pieds dans l'eau,
- ◆ Les amateurs de mer et de nautisme.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Visitez la Rochelle, les Sables d'Olonne,
- ◆ Amusez-vous au **casino** des Dunes,
- ◆ **Voile adaptée** à la Rochelle,
- ◆ **Fête forraine** à Luna Park adventure,
- ◆ Flânez aux **plages** des Belugas, des Chardons, de la Barrique...
- ◆ Jouez au **golf** à la Rochelle,
- ◆ Atlantic WakePark,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au camping 4* **la Siesta**.

Les plus du camping :

- ◆ Un espace aquatique avec plusieurs bassins et toboggan,
- ◆ Un bar-restaurant, un accès direct à la mer,
- ◆ Des animations et des soirées festives.

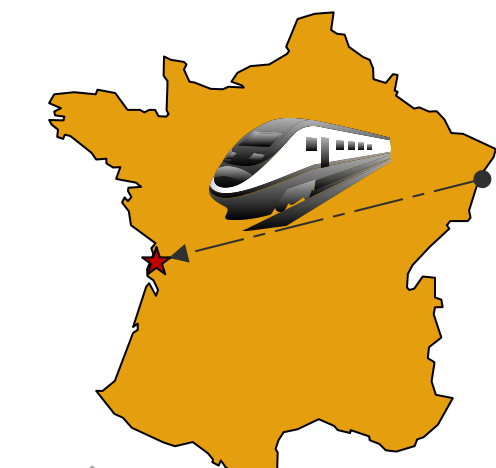
INFORMATIONS PRATIQUES :



12 vacanciers



3 accompagnateurs



Temps de trajet
7H

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

2280 € (assu. 106.60 €) - 15J



Pause détente sur la Côte d'Azur

Vitrolles (13)

14

NOUVEAUTÉ

TB



Ce séjour pour :

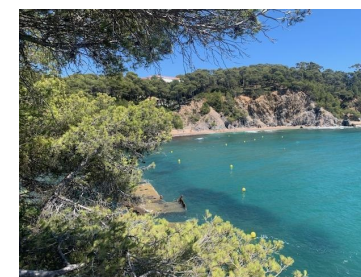
- ◆ Les personnes qui veulent partir en vacances dans le sud,
- ◆ Les personnes qui aiment se détendre à la plage,
- ◆ Les personnes qui veulent des vacances dans un camping calme et familial.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Baladez-vous en **calèche** ou à dos de **dromadaire** au camping,
- ◆ Spectacles et animations au camping,
- ◆ Plage, pédalo, paddle, **baignade**,
- ◆ Balade dans les **calanques** de Cassis,
- ◆ Shopping sur les marchés,
- ◆ Parc aquatique et fête foraine,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au camping 3* Marina Plage.

Les plus du camping :

- ◆ Une plage privée,
- ◆ Un camping éco-responsable,
- ◆ Un parc d'animaux domestiques du monde.



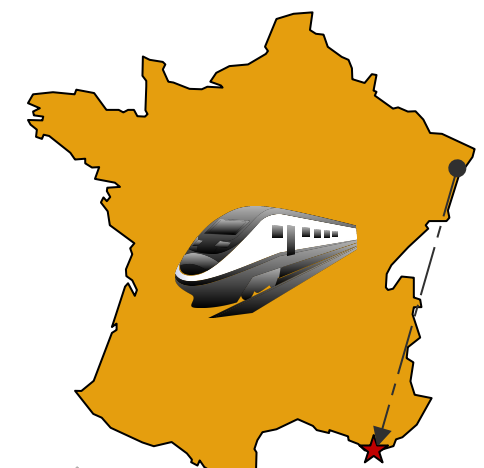
INFORMATIONS PRATIQUES :



12 vacanciers



3 accompagnateurs



Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

AOUT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

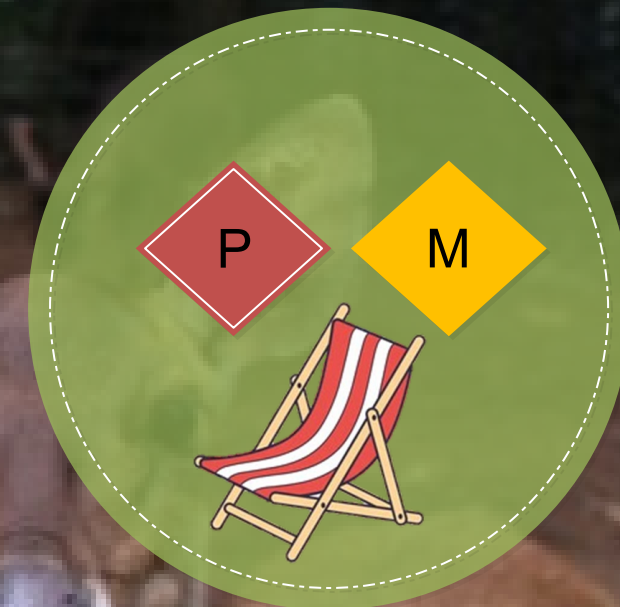
2290 € (assu. 103.05 €) - 15J

Les Vosges en folie !

Ban-sur-Meurthe-Clefcy (88)

15

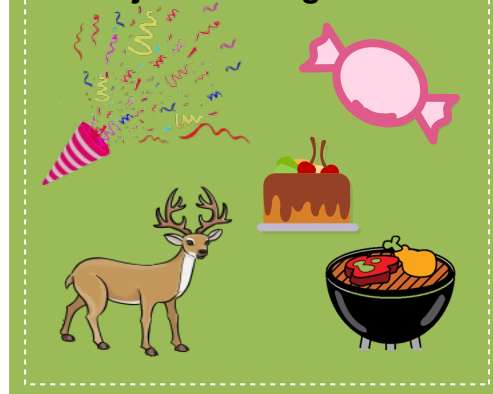
PENSION COMPLÈTE



Ce séjour pour :

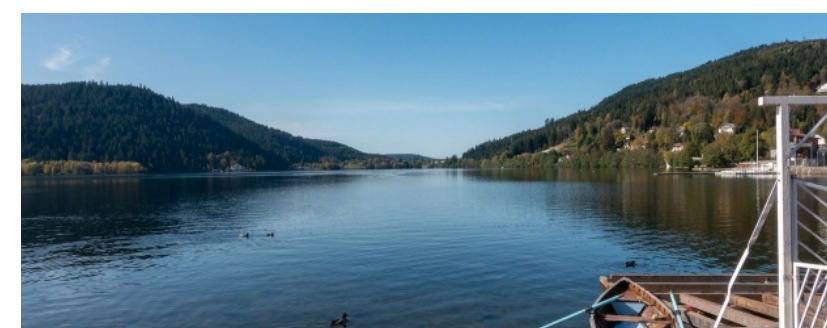
- ◆ Les personnes voulant partir en petit groupe,
- ◆ Les personnes souhaitant partir une semaine,
- ◆ Les personnes voulant se reposer avec le bon air de la montagne.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ La montagne aux lamas,
- ◆ Balade au lac Gerardmer,
- ◆ Visite de la confiserie des hautes Vosges,
- ◆ Visite de la ferme aux Rennes,
- ◆ Fête nationale du 14 juillet à Gerardmer,
- ◆ Chèvrerie du Brabant,
- ◆ Cuisine, activités et jeux au gîte,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez dans le gîte **Le Tournesol**.

Les plus du gîte :

- ◆ Un grand espace de vie,
- ◆ Une terrasse avec vue sur les montagnes,
- ◆ Un espace barbecue et feu de camp.

INFORMATIONS PRATIQUES :



6 vacanciers



3 accompagnateurs



Minibus adapté sur place



Temps de trajet

2H

Départs possibles :

- Strasbourg
- Sélestat

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

1250 € (assu. 56.25 €) - 8J

1250 € (assu. 56.25 €) - 8J



Hébergement de plain pied



1 Chambre accessible



Pas de chambres pour couples



2 à 3 vacanciers par chambre



Salles de bain communes

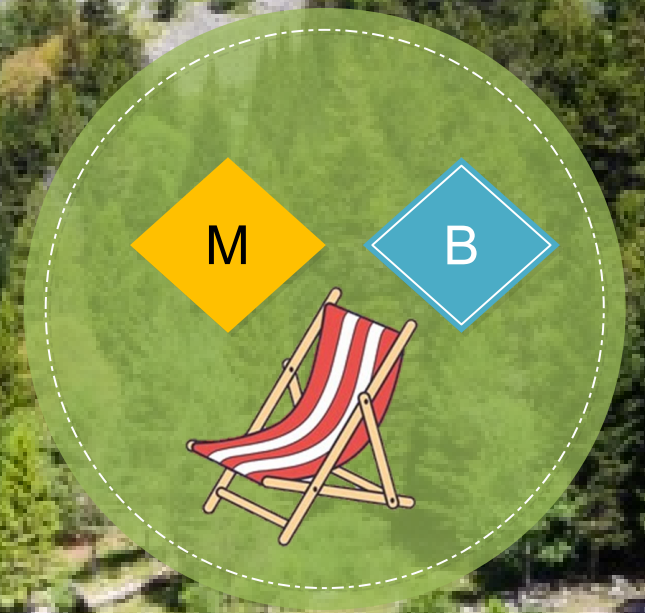


Repas préparés par un cuisinier

Au coeur des Vosges

Cornimont
(88)

16



Ce séjour pour :

- ♦ Les personnes appréciant la montagne,
- ♦ Les personnes qui aiment les animaux,
- ♦ Les fans de vacances en plein air.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ♦ Baignade au lac de Gérardmer,
- ♦ Confiserie des Hautes Vosges,
- ♦ Pédalo au lac de Moselotte,
- ♦ Visites : ferme aux rennes, chèvrerie, montagne des lamas,...
- ♦ Luge d'été,
- ♦ Musée des métiers du bois,
- ♦ Balade à cheval,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte les Colonies.

Les plus du gîte :

- ♦ Un gîte au coeur de la nature,
- ♦ Un salon avec télévision,
- ♦ Une terrasse avec vue sur la vallée.

INFORMATIONS PRATIQUES :



10 vacanciers



3 accompagnateurs



Temps de trajet
2H

Départs possibles :

- Strasbourg
- Sélestat
- Colmar

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

1750 € (assu. 78.75 €) - 15J



Escalier avec rampe



1 Chambre accessible



Chambres pour couples



1 à 4 vacanciers par chambre



Salles de bain communes

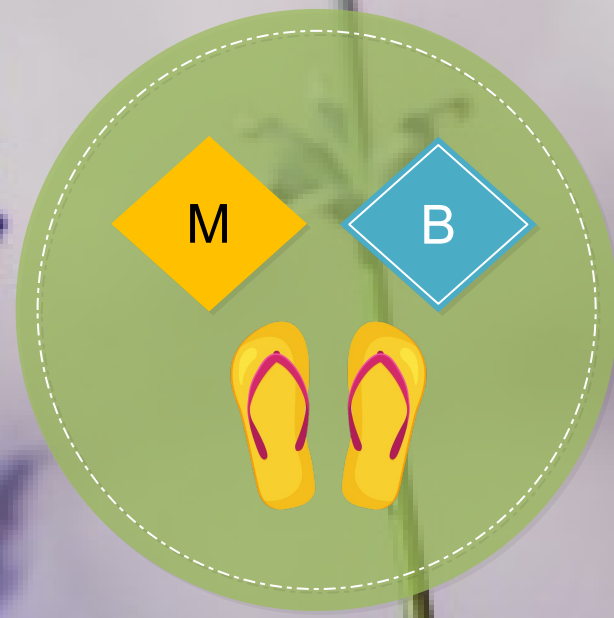


Repas préparés par le groupe

Détente en Provence

Vercheny (26)

17



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes souhaitant partir à la montagne, et sous le soleil,
- ◆ Les personnes qui apprécient les belles balades,
- ◆ Les personnes qui veulent découvrir la culture provençale



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Baignade en rivière, canoë, paddle,
- ◆ Le beau village de Mirmande,
- ◆ **Aquarium** des tropiques d'Allex,
- ◆ Zoo d'Upie, jardin des oiseaux,
- ◆ Huilerie et producteurs de **lavande**,
- ◆ Le muséobulle, histoire de vin,
- ◆ Centre **écologique** Terre vivante,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au gîte **Kalinka**.

Les plus du gîte :

- ◆ Un espace sauna,
- ◆ Une salle de loisirs avec TV, billard, jeux,
- ◆ Un jardin avec barbecue et terrain de pétanque.



INFORMATIONS PRATIQUES :



9 vacanciers



3 accompagnateurs



6H

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

1210 € (assu. 54.45 €) - 8J

2330 € (assu. 104.85 €) - 15J

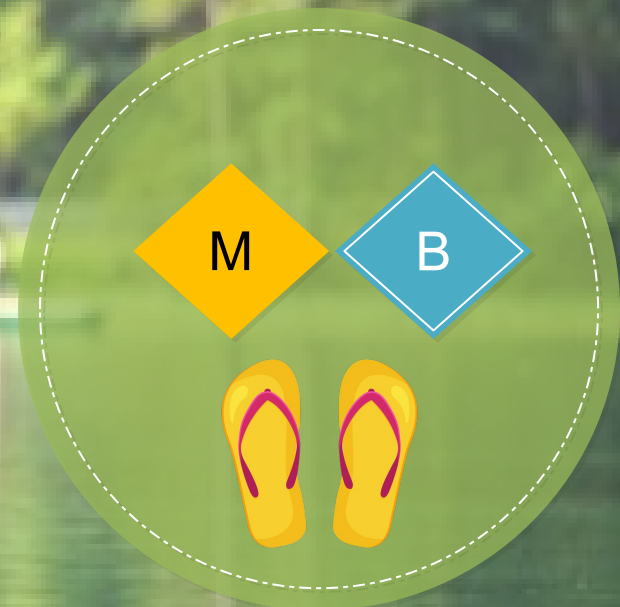
3360 € (assu. 151.20 €) - 22J

NOUVEAUTÉ

A deux pas du lac Vouglans

Marigna-sur-Valouse
(39)

18



Ce séjour pour :

- ♦ Les personnes qui aiment l'eau et la baignade,
 - ♦ Les personnes aimant la nature,
- ♦ Les personnes ayant envie de vivre "une vie de château".



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ♦ Baignade aux plages du **lac Vouglans**, lac de Chalain,...
- ♦ **Croisière** sur le lac de Vouglans,
- ♦ Activités aux **lacs** : baignade, **pédalo, paddle, canoë**,...
- ♦ Parc animalier Jurafaune,
- ♦ Espace archéologique de Clairvaux,
- ♦ **Fruitière** d'Arinthod,
- ♦ Musée de l'espace des mondes polaires,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au **Château de Marigna**.

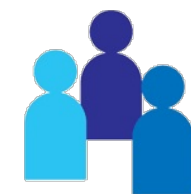
Les plus du gîte :

- ♦ Situé dans un domaine moderne,
- ♦ Chambre avec salle de bain,
- ♦ Terrasse avec piscine.

INFORMATIONS PRATIQUES :



11 vacanciers



3 accompagnateurs



Temps de trajet
4H

Départs possibles :

- Strasbourg
- Sélestat
- Colmar
- Mulhouse

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

2090 € (assu. 94.05 €) - 15J

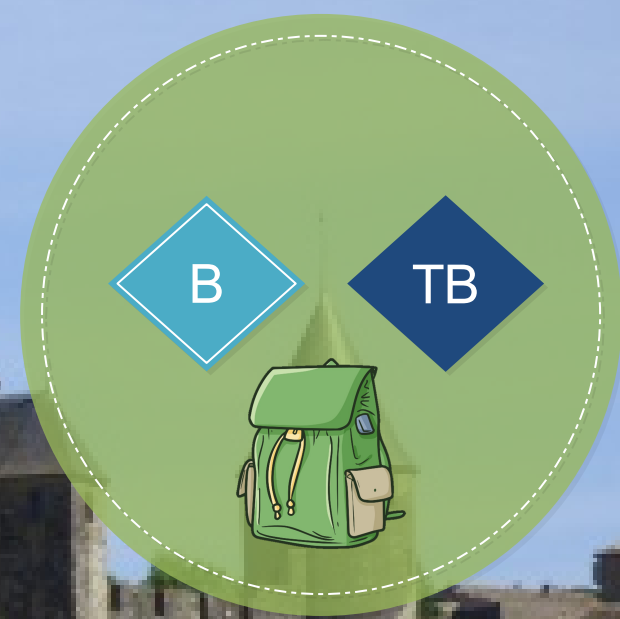


La cité de Carcassonne

Verzeille (11)

19

NOUVEAUTÉ



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes qui aiment l'ambiance médiévale,
- ◆ Ceux qui aiment bouger et se baigner,
- ◆ Les amoureux de la montagne et de la nature.

Le séjour en images:



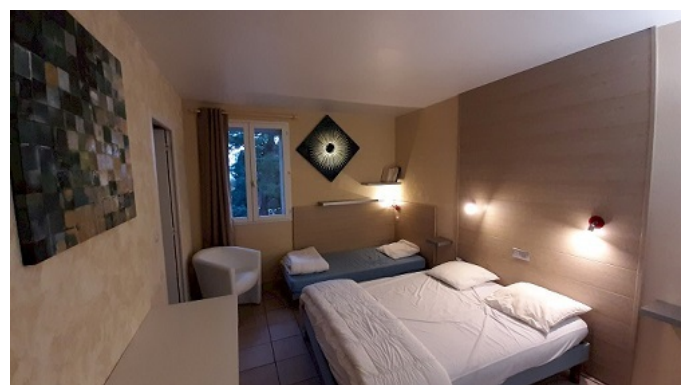
ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Visitez la cité médiévale de Carcassonne,
- ◆ Baignez-vous au lac de la Cavayère,
- ◆ Dégustez à la chocolaterie Nougalet,
- ◆ Réserve africaine de Sigean,
- ◆ Festival de Carcassonne,
- ◆ Encouragez les rugbymans lors d'un match,

et bien d'autres encore...



HEBERGEMENT :



Vous logerez au domaine de Pommayrac.

Les plus du gîte :

- ◆ Gîte situé à 15 minutes de Carcassonne,
- ◆ Une piscine, un billard, salle de jeux,
- ◆ Centre équestre sur place.

INFORMATIONS PRATIQUES :



14 vacanciers



4 accompagnateurs



Temps de trajet

8H30

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg

JULIET						
L	M	M	J	V	S	D
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

2300 € (assu. 103.50 €) - 15J



Escalier avec rampe



Pas de chambre accessible



Chambres pour couples



2 à 4 vacanciers par chambre



Salle de bain dans chambre



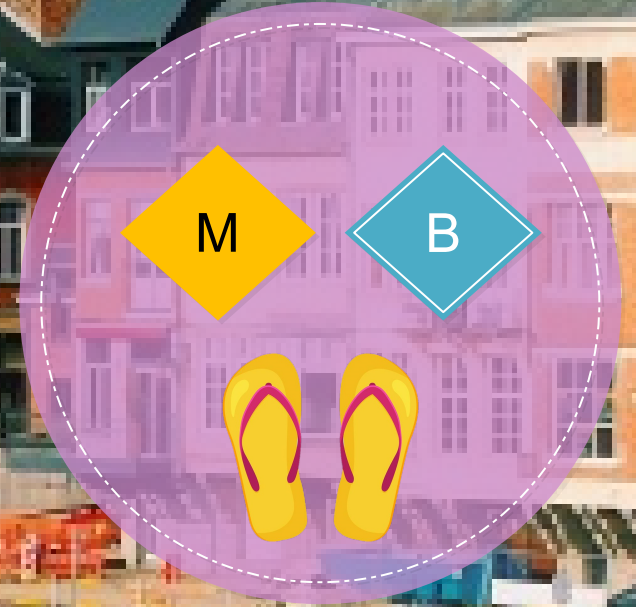
Repas préparés par le groupe

Au coeur de la plus petite ville du monde...

Durbuy (Belgique)

20

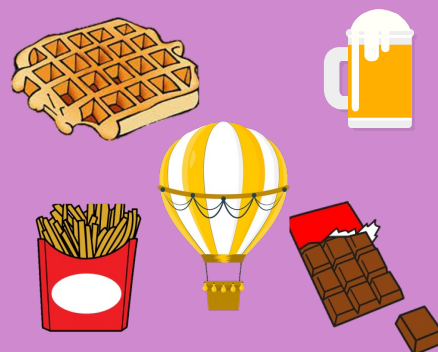
NOUVEAUTÉ



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes souhaitant découvrir la culture et gastronomie de nos voisins belges,
- ◆ Les personnes gourmandes, aimant cuisiner et manger de bons petits plats,
- ◆ Les personnes appréciant voyager dans un autre pays.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Envolez-vous au festival de **mongolfières**,
- ◆ Allez à la rencontre des **chèvres** à la chèvière d'Ozo,
- ◆ Visite d'un **aquarium** et **planétarium**,
- ◆ Mangez des **gaufres** à la "Gaufrette saperlipopette",
- ◆ **Laser game**, **minigolf**,
- ◆ Visite de Durbuy en **petit train**,



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez au **châlet Californien**.

Les plus du gîte :

- ◆ Gîte en pleine nature au bord de l'eau,
- ◆ Une salle de jeu avec un billard, un babyfoot, table de ping-pong,
- ◆ Une salle de bain par chambre.

INFORMATIONS PRATIQUES :



14 vacanciers



4 accompagnateurs



AOUT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	26
25	26	27	28	29	30	31

1790 € (assu. 80.55 €) - 15J



Temps de trajet

4H00

Départs possibles :
- Strasbourg



CNI indispensable



Escalier avec rampe



2 Chambres accessibles



Chambres pour couples



1 à 2 vacanciers par chambre



Salle de bain dans chambre



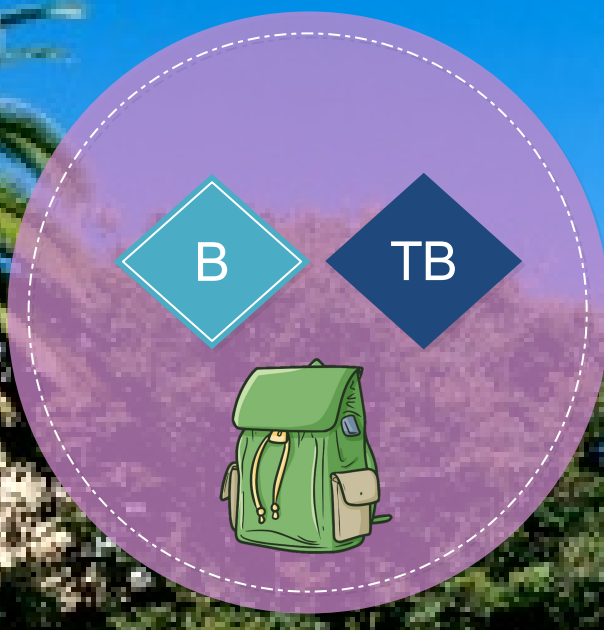
Repas préparés par le groupe

NOUVEAUTÉ

Vacanciones en Malaga

(Espagne)

21



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes qui aiment les parcs aquatiques,
- ◆ Les personnes qui aiment la plage, la baignade et la fête,
- ◆ Les personnes en mesure de prendre l'avion.

Le séjour en images:



ACTIVITÉS PROGRAMÉES :

- ◆ 1 jour à Aqualand,
- ◆ 1 jour à Crocodilos.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Soirée Tapas, produits locaux,
- ◆ Initiation au kayak,
- ◆ Visitez les villes de **Malaga et Marbella**,
- ◆ Musée de l'automobile, le musée du Verre et Cristal, le musée Picasso de Malaga,...



et bien d'autres encore...

HEBERGEMENT :



Vous logerez dans l'appartement **Finca Hechizo**.

Les plus des appartements :

- ◆ Une piscine,
- ◆ Un hébergement de plain-pied,
- ◆ Proche de Malaga et Marbella.

INFORMATIONS PRATIQUES :



9 vacanciers



3 accompagnateurs



JUILLET						
L	M	J	V	S	D	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

2790 € (assu. 125.55 €) - 15J

Départs possibles :
- Aéroport de Strasbourg

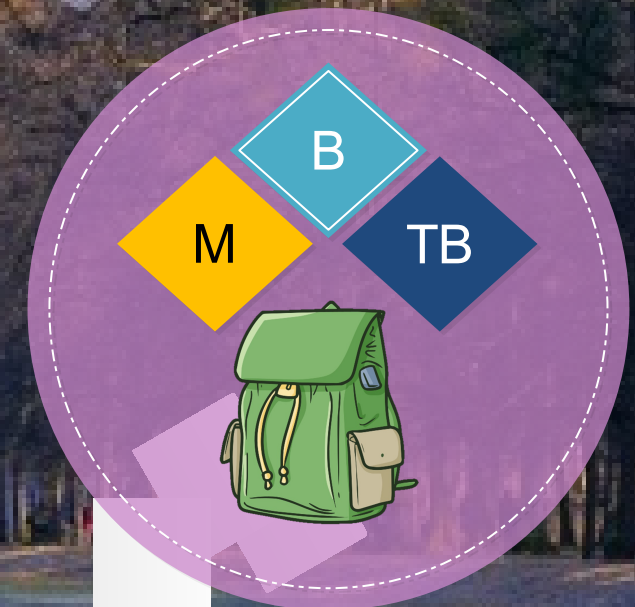


C'est fun en Allemagne

Dachau
(Allemagne)

22

NOUVEAUTÉ



Ce séjour pour :

- ◆ Les personnes aimant les manèges et l'univers Légo,
- ◆ Les personnes qui souhaitent visiter Munich,
- ◆ Les personnes aimant voyager à l'étranger.

Le séjour en images:



ACTIVITÉ PROGRAMÉE :

- ◆ Un jour au parc Lëgoland.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ◆ Visitez le Parc Olympique de Munich,
- ◆ Le musée BMW,
- ◆ Flânez au bord d'un lac,
- ◆ Le château de Nymphenburg,
- ◆ Visitez Munich,

et bien d'autres encore...



HEBERGEMENT :



Vous logerez à l'appartement **Ferienwohnungen Lerchl**.

Les plus de l'appartement :

- ◆ En rez de chaussée,
- ◆ Un grand jardin.



INFORMATIONS PRATIQUES :



7 vacanciers



2 accompagnateurs



CNI indispensable



Temps de trajet

4H00

Départs possibles :
- Strasbourg

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

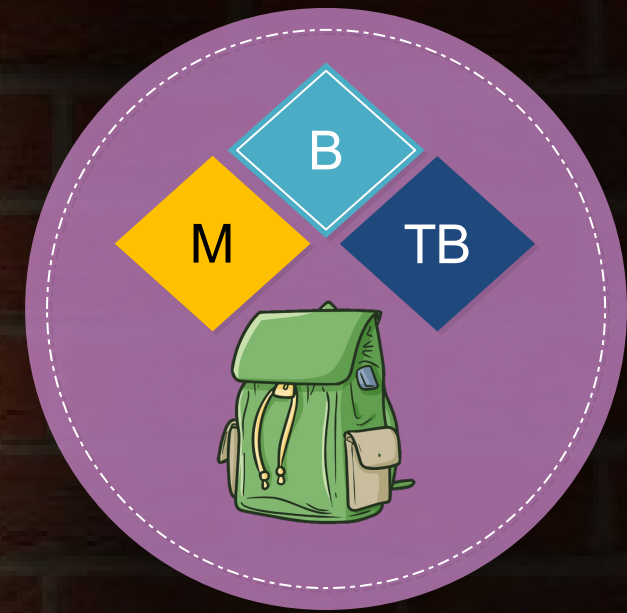
990 € (assu. 44.55 €) - 5J

RESTAURANT NOUVEAUTÉ

Humour dans la capitale

Paris (75)

23



Ce séjour pour :

- ♦ Les personnes qui aiment rire,
- ♦ Les personnes qui souhaitent s'amuser le temps d'un week-end,
- ♦ Les personnes voulant flâner dans Paris.



ACTIVITÉ PROGRAMÉE :

- ♦ 2 spectacles humoristiques (selon les programmations).

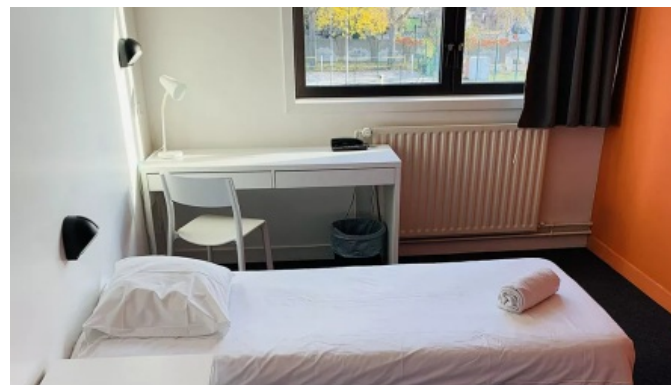
ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- ♦ Visite des grands monuments,
- ♦ Balade sur les Champs Elysées,
- ♦ Découverte du musée Grévin,
- ♦ Shopping et boutiques souvenirs,

et bien d'autres encore...



HEBERGEMENT :



Vous logerez dans un hôtel type **la résidence internationale de Paris.**

Les plus de l'hôtel :

- ♦ Proche du métro,
- ♦ Chambre avec salle de bain



INFORMATIONS PRATIQUES :



6 vacanciers



2 accompagnateurs



OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

890 € (assu. 40,05 €) - 3J

Départs possibles :
- Gare de Strasbourg



L'équipe Nouvel Envol vous souhaite
de passer de bonnes vacances en
notre compagnie !



Les photos utilisées pour cette brochure ont été tirées sur différents sites proposant des images libres de droits, tel que : Pexels, Pixabay, Unsplash, Freepik, Stocklib. Aussi, nombreuses photos ont été réalisées par les super animateurs qui accompagnent nos vacanciers chaque année !

PREAMBULE

Les présentes conditions de vente régissent les rapports entre Nouvel Envol et les bénéficiaires des prestations.

Nouvel Envol est une association de droit local, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, dont le siège se situe au 22 rue René Descartes, 67000 STRASBOURG. Elle est inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg sous les références Volume 53 n°68. Nouvel Envol bénéficie d'une immatriculation tourisme ATOUT France n° IM067120023 et d'un numéro d'agrément « vacances adaptées organisées » : ARRETE DREETS/CS N°2022/58 en date du 20/07/2022. Nouvel Envol a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur de voyage auprès de l'APAC sous le n° MAIF 2 955 194 H et bénéficie de la garantie financière de l'UNAT (8 rue César Franck 75015 PARIS).

Les séjours proposés sont réservés aux membres de Nouvel Envol. L'inscription à l'un des séjours présentés implique l'acceptation des conditions générales de ventes ci-après.

1. RESPONSABILITE DE NOUVEL ENVOL

La mise en œuvre des séjours proposés suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc... Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. En cas de mise en cause de Nouvel Envol en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17-IV du Code du tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de Nouvel Envol sera limitée à trois fois le prix du voyage. Nouvel Envol ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun de ses voyageurs.

Conformément à l'article L211-16 du Code du Tourisme, Nouvel Envol ne pourrait être tenu pour responsable notamment des événements suivants : retard ou impossibilité d'un participant de présenter les documents exigés en règle (administratifs ou sanitaires, requis pour entreprendre le voyage), perte ou vol de ces documents, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables (telles que grèves, événements sociaux, intempéries etc...) mais aussi incidents techniques ou administratifs extérieurs, pannes, pertes ou vol de bagages ou autres effets personnels des voyageurs.

Le participant a la responsabilité d'informer Nouvel Envol au plus vite durant le séjour, des éventuels désagréments et réclamations. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai maximum de deux ans après la fin du séjour, par lettre recommandée avec accusé de réception, cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai, Nouvel Envol se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou séjour. Après avoir saisi l'association, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

2. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. La responsabilité du participant ou du représentant légal sera engagée en cas de dissimulation au regard de l'organisateur de toute particularité du participant.

3. COTISATION

Les séjours sont réservés aux membres de l'association Nouvel Envol. Pour être membre, il faut être à jour de sa cotisation annuelle. Son montant est décidé chaque année en assemblée générale et est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Elle n'est pas comprise dans le prix de vente des séjours. En cas d'annulation/résolution de séjour, la cotisation n'est pas remboursée.

4. INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :
ETAPE 1: contacter l'association par téléphone ou par mail afin de s'assurer de la cohérence du séjour choisi (autonomie, rythme, projet de séjour, particularités du vacancier) et des disponibilités. Suite à ce contact, le participant pourra poser une pré-réservation. A noter qu'une pré-réservation n'est valable qu'à confirmation de la part de Nouvel Envol (un e-mail ne vaut pas pour confirmation s'il n'a pas eu de réponse).

Suite à cette pré-inscription, le participant recevra un contrat de vente nominatif accompagné d'un devis.

ETAPE 2 : à réception du contrat de vente, le participant a 15 jours pour renvoyer le dossier d'inscription complet afin que l'inscription soit définitivement validée.

Le dossier d'inscription doit comporter :

- le contrat de vente de séjour, comportant le devis, les CGV et le descriptif du séjour, dûment complété, paraphé et signé,
- un acompte de 25% de la totalité du prix du séjour,
- pour les non-membres pour l'année en cours, la cotisation annuelle à l'association,
- pour ceux qui souhaitent prendre l'assurance optionnelle annulation/résolution, le montant de l'assurance soit 4,5% du prix du séjour.

Nouvel Envol se réserve le droit de remettre la place en vente si les documents ne sont pas réceptionnés dans le délai imparti.

Une version définitive du contrat, signée par Nouvel Envol, sera alors renvoyée avec différents documents (dossier de renseignements, facture...) à remplir de manière précise et à retourner avec les documents complémentaires demandés au plus tard 3 mois avant le début du séjour (2 mois pour les séjours d'hiver). Les informations complémentaires (horaires des départs, contact du responsable de séjour...) seront envoyées environ 1 mois avant la date de départ du séjour. Le solde des séjours sera également à régler au plus tard 3 mois avant le début du séjour (2 mois pour les séjours hiver).

Nouvel Envol se réserve le droit d'annuler une inscription si ces délais ne sont pas respectés.

5. PRIX

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant sur la facture/contrat de vente de séjour seront fermes et définitifs (hors cas particuliers mentionnés dans le formulaire d'informations ci-dessous).

Les tarifs comprennent :

- Les frais d'organisation,
- La pension complète,
- Les frais d'encadrement et d'animation,
- Les activités réalisées en séjour,
- Le transport depuis Geispolsheim-gare ou Strasbourg,
- L'assurance Responsabilité Civile et Rapatriement.

Ils ne comprennent pas :

- La cotisation annuelle à l'association,
- Les achats personnels (souvenirs, cartes postales...),
- Les frais médicaux et pharmaceutiques (les avances de frais médicaux faites par l'association devront être remboursées à la fin du séjour. Une facture sera établie à l'ordre du vacancier et la feuille de soin sera transmise),
- L'assurance optionnelle annulation/résolution (4,5% du prix du séjour, à souscrire au moment de la réservation).

6. DISPONIBILITÉ

Toutes les propositions contenues dans cette brochure sont faites dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition totale ou partielle, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

7. PAIEMENT

Le paiement peut se faire de 4 manières :

- par chèque à l'ordre de l'association Nouvel Envol,
- par virement bancaire en indiquant les références de la facture ou le nom du vacancier :

Crédit Mutuel Strasbourg Esplanade

IBAN : FR76 1027 8010 8200 0260 3564 521 - BIC : CMCIFR2A

- par chèques vacances ANCV (uniquement pour le séjour, pas pour la cotisation annuelle),

- en espèces, directement à l'association Nouvel Envol (nous vous conseillons de prendre RDV).

8. AIDES AUX SEJOURS

Afin de favoriser et d'encourager le départ en vacances des personnes en situation de handicap, dans la logique de projet, nous vous proposons un inventaire non exhaustif des différents organismes et structures susceptibles de vous apporter un complément ou financement :

-la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) peut vous aider à financer le surcoût lié au handicap. Pour ce faire, il faut fournir un devis indiquant le surcoût du séjour lié au handicap que nous pouvons vous délivrer sur demande.

-l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) dispose de différentes aides qui facilitent le départ en vacances. Ces aides sont versées sous forme de chèques vacances. Vous pouvez également bénéficier de chèques vacances par votre employeur (comité d'entreprise, mutuelle de la fonction publique, comité d'œuvre sociale,...).

-votre Mutuelle dispose souvent de fonds sociaux, n'hésitez pas à les contacter.

-d'autres sources de financement possibles : la MSA, la CRAM, l'UNALG, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF, les C.C.A.S., l'A.S.E., etc...

Attention, un dossier de demande d'aide aux vacances peut s'avérer assez long ; il est donc important de le préparer quelques mois avant la période de vacances choisie. La plupart des administrations ont pour règle de ne payer qu'une fois le séjour accompli, sur présentation de justificatifs de vos dépenses.

9. ANNULATION/RESOLUTION

Si vous deviez annuler/résoudre votre inscription, veuillez nous le faire savoir par **lettre recommandée** (la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation) à l'adresse suivante :

Association Nouvel Envol—3 rue de la batterie—67118 GEISPOLSHHEIM.

L'annulation/résolution d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation/résolution, par dossier d'inscription, selon le barème ci-après. Dans tous les cas la cotisation annuelle à l'association, l'assurance annulation et 85€ de frais de dossier ne seront pas remboursés. Les frais aériens éventuels sont également non remboursables. Les frais engagés pour des réservations fermes et non remboursables seront facturés en cas d'annulation du séjour par le participant.

- Plus de 30 jours avant le départ : seront retenus les seuls frais administratifs de gestion du dossier d'inscription : 85€ par personne.

- Entre 30 et 21 jours avant le départ : seront retenus 30% du montant total du séjour.

- Entre 20 et 15 jours avant le départ : seront retenus 60% du montant total du séjour.

- Entre 14 jours et 8 jours avant le départ : seront retenus 80% du montant total du séjour.

- Moins de 8 jours avant le départ ou non présentation le jour du départ : seront retenus 100% du montant total du séjour.

Nouvel Envol se réserve le droit d'annuler/résoudre la participation au séjour d'un vacancier si la totalité du séjour n'est pas réglée avant le départ et si les présentes conditions ne sont pas respectées.

Elle se réserve également le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier après en avoir informé la famille et/ou établissement si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations de groupe. Les frais engagés seront alors à la charge de la famille ou de l'établissement.

Tout séjour commencé sera dû dans sa totalité.

10. MODIFICATION

Du fait du participant : toute modification à une inscription validée entraîne la perception de 85€ par personne pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification. Si elle est demandée moins de 30 jours avant le départ, elle est considérée comme ANNULATION/RESOLUTION suivie d'une réinscription et les débits prévus pour annulation/résolution seront alors retenus.

Conformément à l'article R.211-7 du Code du tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Nouvel Envol de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du soldé du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession. Compte-tenu de la spécificité des séjours organisés par Nouvel Envol, toute cession de contrat sera obligatoirement soumise à accord de l'association, qui s'assurera de l'adéquation du nouveau vacancier au projet de séjour (autonomie, profil, besoin d'accompagnement etc...). Nouvel Envol se réserve le droit de refuser une cession de contrat si les délais ne permettent pas de préparer le séjour du vacancier dans de bonnes conditions.

Du fait de Nouvel Envol : dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé/résolu par Nouvel Envol, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants. Dans le cas d'une annulation/résolution (de votre initiative ou de celle de Nouvel Envol) dues à des circonstances exceptionnelles et inévitables (CEI), vous bénéficierez d'un remboursement intégral du prix du séjour ; vous ne pourrez toutefois pas prétendre à des dommages et intérêts.

Le montant de 85€ de frais de dossier n'est pas remboursable par Nouvel Envol, dans le cas d'une annulation plus de 30 jours avant le départ. Lorsque avant le départ, Nouvel Envol se voit dans l'obligation de modifier de manière significative le voyage ou le séjour, l'adhérent peut, dans un délai de 7 jours après en avoir été averti ; soit mettre fin à sa réservation, dans les conditions prévues dans le paragraphe annulation (cf.9), soit accepter de participer au voyage ou au séjour modifié. Un avenant de contrat sera alors présenté à sa signature, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation de prix que celles-ci entraînent. Toutefois, Nouvel Envol se réserve la possibilité de modifier unilatéralement un élément du contrat de voyage sans possibilité de résolution de celui-ci, si cette modification est mineure. Dans ce cas, le vacancier en sera informé dans les meilleurs délais.

11. BAGAGES

Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

12. DROIT A L'IMAGE

Sauf information contraire, les photographies et films pris au cours des séjours, sur lesquels les participants apparaissent, seront transmis à l'ensemble des participants du même séjour, dans l'objectif de leur donner un souvenir de leurs vacances, et pourront être utilisés exclusivement pour les outils de communication de Nouvel Envol.

13. PERTE ET VOL

Il n'est pas rare qu'en collectivité un participant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, Nouvel Envol ne peut être tenue pour responsable et n'assume pas le remboursement des effets perdus (vêtements, lunettes, appareils photo, appareils numériques...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une effraction soit constatée. Les petits vols pouvant parfois se produire ne rentrent pas dans ce cadre.

14. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (« Informatique et libertés »), vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez l'exercer en écrivant à : L'association Nouvel Envol, Direction, 3 rue de la batterie 67118 GEISPOLSHHEIM.

15. JURIDICTION

Les parties font élection de leur domicile à leur siège social. Le droit français est le seul applicable et la juridiction sera celle du ressort du siège social de Nouvel Envol.

16. ASSURANCE VOYAGE

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par l'APAC, tous les vacanciers bénéficient gratuitement de l'assurance « Dommages corporels dus à un accident » : invalidité, décès, frais d'obsèques, frais médicaux, pertes de salaires et de revenus (le montant des prestations et les conditions de leur mise en jeu sont indiquées dans les conditions générales de l'APAC) ainsi que de l'assurance « rapatriement » (cette assurance garantit au vacancier son rapatriement sur son lieu de résidence si son état de santé le nécessite).

17. PRESTATIONS MEDICALES SPECIFIQUES

Tout acte médical spécifique, nécessitant l'intervention d'un professionnel de santé extérieur au séjour, devra être précisé au moment de l'inscription du vacancier. Cela concerne également la location de matériel médical. Ces informations devront également figurer de manière détaillées dans le dossier de renseignements, et une ordonnance de soins devra être transmise à l'association au moins un mois avant le début du séjour. Passé ces délais, Nouvel Envol ne peut garantir la réalisation de ces soins et donc l'accueil du vacancier qui devra annuler sa réservation dans les conditions prévues dans le paragraphe annulation (cf.9). Le participant devra informer l'association de tout changement de son état de santé ou des soins qui lui sont nécessaires avant le début du séjour.

Nouvel Envol se réserve le droit de refuser une inscription ou d'y mettre fin au frais du vacancier si : les ordonnances de soin ne sont pas transmises au moins un mois avant le séjour, si un soin ne peut être réalisé par manque de disponibilité de professionnels de santé ou d'incompatibilité avec le fonctionnement du séjour ou si une ordonnance est fourni pour un accompagnement pouvant être réalisé par les accompagnateurs de Nouvel Envol (accompagnement aux actes de la vie quotidienne, aide à la prise de médicaments, prise de gouttes, bas de contention...).

18. SEJOURS A L'ETRANGER

Les informations délivrées sont relatives aux formalités pour tous les ressortissants de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches si vous en exprimez le souhait. Les voyageurs prennent à leur charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visés (carte d'identité ou passeport à jour, visa, vaccinations etc...).

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'association Nouvel Envol sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'association Nouvel Envol dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'association Nouvel Envol a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Union Nationale des Associations de Tourisme. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (UNAT, 8 rue César Franck, 75015 PARIS – 01 47 83 52 34) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'association Nouvel Envol.

[Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable sur www.legifrance.gouv.fr]

Garantie Annulation Optionnelle

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La garantie annulation optionnelle permet à l'adhérent le remboursement des sommes retenues par Nouvel Envol, conformément aux conditions d'annulation précisées au chapitre 9 des conditions générales de réservation et de ventes « groupe », lorsqu'il doit interrompre tout ou partie de son séjour pour des raisons de maladie ou d'accident dûment justifiées. Par accident, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens. Par maladie, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre. Dans tous les cas, une franchise de 85€ par personne sera retenue. La garantie annulation optionnelle cesse ses effets le jour du départ. Par contre, en cas d'interruption d'un séjour en cours de réalisation pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées, le remboursement sera calculé au prorata des jours de séjour non consommés par l'adhérent, sur la base de leur valeur terrestre hors transport d'acheminement.

MODALITES D'APPLICATION :

Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie annulation, l'adhérent doit obligatoirement prévenir Nouvel Envol, sous pli recommandé et dans les plus brefs délais, uniquement à l'adresse suivante : **Nouvel Envol - 3 rue de la batterie - 67118 GEISPOLSHHEIM**, en joignant à sa lettre la confirmation d'inscription, ainsi que le certificat justifiant de son annulation pour cas de force majeure : maladie grave non connue avant la prise d'inscription ; accident ; décès ; hospitalisation pour une cause intervenue après inscription concernant le participant lui-même, son conjoint, une personne l'accompagnant ou figurant sur la même facture, des ascendants ou descendants directs (frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et beaux-parents); complication de grossesse et leurs suites si la date du début du séjour est antérieure à la fin du 7^e mois de grossesse ; contre-indication ou suites de vaccination dans le cas où une vaccination est nécessaire pour la réalisation du séjour, du voyage ou du circuit ; licenciement économique sous réserve que la procédure de licenciement n'était pas enclenchée, donc non connue avant la prise d'inscription ; vol dans les locaux professionnels ou privés ; obtention d'un emploi ou stage Pôle emploi pour toute personne majeure à la recherche d'un emploi sur présentation d'un certificat de travail ou de stage Pôle emploi ; convocation à un examen de rattrapage ou à un concours de l'administration ; mutation professionnelle entraînant un changement de domicile, nécessitant la présentation d'une attestation de résiliation de bail, ou de mise en vente ; refus de visa par les autorités du pays visité si les délais administratifs imposés par lesdites autorités pour l'obtention du visa ont été respectés; dommage immobilisant le véhicule qui devait être utilisé pour se rendre à l'aéroport ou sur le lieu de séjour ; ou enfin, destruction à plus de 50 % due à un incendie ou à des éléments naturels de locaux privés ou professionnels, dont l'adhérent est propriétaire ou locataire.

Principales conditions d'exclusion : La garantie annulation ne fonctionne pas si l'annulation résulte : de maladies, hospitalisations et accidents préexistant à l'inscription ; de maladies nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses; d'épidémies; de catastrophes naturelles et de la pollution ; de la guerre civile ou étrangère, d'un attentat, émeute ou mouvement populaire ; de la participation volontaire d'une personne à des émeutes ou grèves ; d'oubli de vaccination ; de la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de la carte d'identité ou du passeport.

COMMENT CONTRACTER LA GARANTIE ANNULATION ?

La garantie annulation optionnelle vous sera proposée, au titre de supplément, lors de votre réservation. **Elle doit obligatoirement être souscrite au moment de la réservation.** Sur la facture figurera très clairement la mention "Garantie annulation". Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour concerné. **Le coût supplémentaire pour la souscription à cette garantie est de 4,5% du prix total du séjour.**

NOUVEL ENVOL

SPORTS, LOISIRS &
VACANCES ADAPTÉES

Association Nouvel Envol

3 rue de la batterie

67 118 GEISPOLSHEIM

09.83.72.57.99

06.71.15.10.45

 sejours@nouvelenvol.fr

 www.nouvelenvol.fr

 [nouvel envol](https://www.facebook.com/nouvelenvol)

 [nouvel.envol](https://www.instagram.com/nouvel.envol)

Agrément Vacances Adaptées Organisées
ARRETE/DRJSCS/CS/n°2022/58 - 20/07/2022

Opérateur de voyages et de séjours : IM067120023
Garantie financière : UNAT- 8, rue César Franck 75015 PARIS
Assurance RC Professionnelle : APAC Assurances Paris
Convention ANCV N°324248E001